

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 DÉCEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le quatorze décembre à 19 heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 1^{er} décembre 2011, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents: M. LAFON, Maire; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme MARTIN, M. CAMELOT, Adjoints; M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, M. BEUZELIN, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. DE LANDES DE SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU, M. MOTTE; M. MESLÉ, Mme FLIECX, M. STEIN; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE; M. CARDONI.

<u>Etaient excusés</u>: Mme LIBERT-ALBANEL (pouvoir à M. LEBEAU), M. ZAGANELLI (pouvoir à M. VINDÉOU); Mme MAFFRE-SABATIER (pouvoir à M. MESLÉ)

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. MALÉ.

M. MALÉ est élu secrétaire de séance à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE; M. CARDONI).

S

QUESTIONS ORALES

M. LEBEAU, Conseiller municipal délégué au logement, répond à la question de M. STEIN, Conseiller municipal du groupe socialiste "Vivons Vincennes", relative à la construction de logements sociaux à Vincennes.

Mme ROSSIGNOL, Adjointe au Maire chargée des solidarités, répond à la question de Mme FLIECX, Conseillère municipale du groupe socialiste "Vivons Vincennes", relative à la situation des personnes sans domicile fixe et de l'hébergement d'urgence à Vincennes.

M. VINDÉOU, Adjoint au Maire chargé de la culture et des relations internationales, répond à la question de Mme HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale du groupe « Verts Vincennes 2008 » relative à la pratique culturelle et artistique à Vincennes.

M. MIREUR, Adjoint au Maire chargé des affaires patriotiques et des relations avec les Armées, répond à la question de M. STEINBERG, Conseiller municipal du groupe « Verts Vincennes 2008 » relative à l'organisation de cérémonies mémorielles à Vincennes.

Mme SÉGURET, Adjointe au Maire chargée du développement durable et de l'attractivité du territoire, répond à la question orale de M. MALÉ, relative aux mesures préventives à l'installation d'une antenne relais au 2 Square Daumesnil.

Ø

LE CONSEIL

▶ **APPROUVE,** à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI), le compte rendu de la séance du 28 septembre 2011.

- FINANCES

LE CONSEIL

- APPROUVE, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI), la décision modificative n° 3 de l'exercice 2011 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 022 596 € pour le budget principal de la Ville.
- ▶ **AUTORISE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI), jusqu'à l'adoption du budget primitif 2012, l'engagement, la liquidation et le paiement des dépenses d'investissement suivantes :

CHAPITRES	INTITULÉS	BUDGÉTÉ 2011	CRÉDITS AUTORISÉS
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	1 466 565,69 €	366 641,42 €
Chapitre 204	Subvention équipement aux personnes privées	5 936 684,00 €	1 484 171,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	33 064 684,63 €	8 266 171,16 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	8 365 644,13 €	2 091 411,03 €
Opération 23	Projet de ville	7 207 922,68 €	1 801 980,67 €
Opération 25	Centre sportif Hector Berlioz	1 930 957,81 €	482 739,45 €

- APPROUVE, à l'unanimité, l'admission en non valeurs des cotes irrécouvrables présentées par le Trésorier municipal pour un montant de 22 168,96 € pour les années 2000 à 2010.
- ► ATTRIBUE, à l'unanimité, le revenu 2011 de la donation Pathé à deux familles vincennoises désignées par le CCAS qui recevront chacune la somme de 210 €.
- ACCORDE des acomptes sur les subventions 2012 aux établissements publics et associations suivantes :

à l'unanimité,

- Caisse des écoles	1 115 436 €
- Centre communal d'action sociale	164 875 €
- Mission locale des villes du nord du bois	15 230 €
- Amicale du personnel territorial de la ville de Vincennes	192 025 €
- Festival AMERICA	22 500 €
- Vincennes en concert - Prima la musica	13 125 €
- Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD)	15 000 €
- Clubs loisirs découvertes	35 000 €
- Protection, amélioration, conservation et transformation de l'habitat,	
PACT de Vincennes	12 500 €
- Vilcena	7 500 €
- Club Olympique Vincennois	11 250 €
- Rugby Club de Vincennes	6 500 €
- Vincennes Volley Club	11 250 €
à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SI	ERNE),
- Association Espace Daniel-Sorano	112 500 €
- Association des musiques pour adultes au Conservatoire - AMAC	4 250 €
- Office de tourisme de Vincennes	26 160 €

APPROUVE la répartition de la subvention départementale 2011 aux associations locales comme suit :

- association patriotique (970 €):

à l'unanimité,

Fédération nationale des amicales de chasseurs à pied, alpins et mécanisés 970 €

- <u>associations culturelles (6 400 €)</u>:

à l'unanimité,

Amicale des artistes français	200 €
Arts en mouvements	800 €
Au pied de la lettre	200 €
Chœur "Chanter"	400 €
Chœur Saint-Louis de Vincennes	200€
Club micronet Vincennes	400€
Collectif zone libre	700 €
Compagnie "Le Dahu"	300€
Ensemble choral de Vincennes	200 €
Ensemble vocal intermezzo	300 €
Glossolalie	200 €
	<u> </u>

Groupe chansons tonalités	400€
Harmonie municipale de Vincennes	300 €
La Guirlande	500€
Le balcon	300€
Pourquoi pas	300€
Union philatélique de l'Est parisien	300€
Vincennes Images	400€
- associations sociales (11 600 €) :	
à l'unanimité,	
APEI - Les Papillons blancs de Vincennes	600€
Alcool Assistance - La Croix d'Or du Val-de-Marne	500€
Association d'Entraide de l'Église réformée de Vincennes	500€
Association œcuménique d'entraide	100 €
Association Maison Notre-Dame	800€
Clefrançais	1 000 €
Club d'amitié et de partage	500€
Entraide et partage - Collectif œcuménique d'action sociale de Fontenay-	
Montreuil-Saint-Mandé et Vincennes	1 100 €
Groupe des aphasiques de l'Ile-de-France - GAIF	100€
Maisons d'accueil L'Îlot	500€
Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte	300€
Rêves	200€
Restaurants du cœur - Relais du cœur du Val-de-Marne	3 800 €
Secours catholique	900€
Société de Saint-Vincent-de- Paul - Louise de Marillac	500€
Union nationale des amis et familles de malades mentaux (UNAFAM -	
Val-de-Marne)	200 €
- associations sportives (10 006 €):	
à l'unanimité,	
Association vincennoise d'escalade	300€
Basket Athlétic club de Vincennes (B.A.C Vincennes)	550€
Cercle amical de Vincennes Jeunes (C.A.V.J.)	500€
Cercle d'Escrime de Vincennes	580€
Club Bayard Équitation	1 400 €
Club olympique vincennois	1 750 €
Les Dauphins de Vincennes	450 €
Les échecs de Vincennes	150€
Rugby club de Vincennes	775 €

Rythmique sportive vincennoise	500€
Société Vincennoise de Lutte et de Judo	1 000 €
Société vincennoise de savate et boxe française	200€
Taekwondo Vincennes	200€
Tennis de table vincennois	400€
Vincennes Athlétic	500€
Vincennes volley club	751 €
- associations de jeunesse (1 820 €) :	
à l'unanimité,	
Chœur "Chanter" Enfants	200€
Club Bayard Équitation	670€
Fête le savoir	300€
Foyer socio-éducatif du collège Françoise-Giroud	200€
Les échecs de Vincennes	300€
à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE)	,
Scouts de France - Saint-Louis de Saint-Mandé IIème Vincennes	150€

- RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL

APPROUVE, à la majorité (7 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel communal.

- DOMAINE, AFFAIRES JURIDIQUES

LE CONSEIL

- APPROUVE, à l'unanimité, la cession du lot n° 118, dépendant de l'immeuble à usage de parking souterrain sis 59 rue de la Jarry au bénéfice de Mme GAULTIER au prix de 14 600 €.
- Nepara APPROUVE, à l'unanimité, la cession de l'immeuble sis 28 avenue de la République au bénéfice de l'Établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) au prix de 400 000 € afin de réaliser des logements sociaux.

- PREND ACTE, à l'unanimité, des conclusions motivées du Commissaire-enquêteur et de son avis favorable à la déclaration d'utilité publique relatifs à la procédure d'expropriation sise 210 rue de Fontenay;
- EMET, à l'unanimité, un avis motivé sur l'ensemble des réserves et observations formulées par le Commissaire-enquêteur et approuve la poursuite de la procédure d'acquisition par voie d'expropriation de la parcelle cadastrée section A n° 108 sise 210 rue de Fontenay.
- APPROUVE, à la majorité (8 voix contre : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), le déclassement de la parcelle cadastrée section I n° 194 sise 18 rue Émile Dequen et son intégration dans le domaine privé de la commune ;
- APPROUVE, à la majorité (8 voix contre : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), le cahier des charges de vente par voie d'adjudication publique de la parcelle cadastrée section I n° 194 sise 18 rue Émile Dequen ;
- DÉCIDE, à la majorité (8 voix contre : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), la cession par voie d'adjudication publique par la Chambre des Notaires de Paris, de la parcelle cadastrée section I n° 194 sise 18 rue Émile Dequen.

- LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

LE CONSEIL

- DÉCIDE, à l'unanimité, d'accorder à VALOPHIS HABITAT la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 4 387 487 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de réaliser une opération d'acquisition-amélioration d'un immeuble de 37 logements sur le terrain sis 61 avenue de la République;
- DÉCIDE, à l'unanimité, d'accorder à VALOPHIS HABITAT une subvention pour surcharge foncière de 736 620 € pour assurer l'équilibre de l'opération d'acquisition-amélioration de l'immeuble sis 61 avenue de la République.
- DÉCIDE, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI), d'accorder la garantie de la Ville au profit de la VINCEM à hauteur de 50 % d'un prêt de 2 445 000 € sur 15 ans, contracté auprès de la BRED, afin de financer l'acquisition de locaux sis 3 rue Lejemptel.

- DÉCIDE, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI), d'accorder la garantie de la Ville au profit de la VINCEM à hauteur de 50 % d'un prêt de 806 000 € sur 12 ans, contracté auprès de la BRED, afin de réaliser l'acquisition des locaux situés 143 rue de Fontenay.
- DÉCIDE, à la majorité (5 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; M. CARDONI – 3 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE), d'accorder la garantie de la Ville au profit de la VINCEM à hauteur de 50 % d'un prêt de 1 740 000 € sur 27 mois, contracté auprès de la BRED, afin de réaliser l'acquisition de l'immeuble sis 30 rue de Montreuil.
- DÉCIDE, à la majorité (7 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG ; M. CARDONI ne prennent pas part au vote : M. LEBEAU, M. SERNE), d'accorder à l'OPH de Vincennes la garantie de la Ville pour un emprunt de 3 453 401 € contracté auprès du Crédit Foncier de France afin de réaliser la création de 25 logements sociaux sur le terrain sis 111/117 rue de la Jarry.
- DÉCIDE, à la majorité (7 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG ; M. CARDONI ne prennent pas part au vote : M. LEBEAU, M. SERNE), d'accorder à l'OPH de Vincennes une subvention pour surcharge foncière de 625 000 € afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération de réalisation de 25 logements sociaux sis 111/117 rue de la Jarry.
- DÉCIDE, à la majorité (7 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG ; M. CARDONI - ne prennent pas part au vote : M. LEBEAU, M. SERNE), d'accorder à l'OPH de Vincennes la garantie de la Ville pour un emprunt PLS d'un montant de 3 130 917 € contracté auprès du Crédit Foncier de France pour l'opération d'acquisition-amélioration de l'immeuble de huit logements sis 56 rue de Montreuil.
- DÉCIDE, à la majorité (ne prennent pas part au vote : M. LEBEAU, M. SERNE), d'accorder à l'OPH de Vincennes une subvention pour surcharge foncière de 75 000 € afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération de réalisation de logements sociaux sis 143 rue de Fontenay.
- DÉCIDE, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI), d'accorder la garantie de la Ville à la Société CPH pour les sommes dues au titre des deux emprunts d'un montant total de 2 981 245 € contractés auprès du Crédit Foncier de France afin de réaliser l'opération d'acquisitionamélioration de 25 logements sociaux constituant une partie de l'immeuble sis 19 avenue du Château/1 rue Saulpic.

DÉCIDE, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI), d'accorder à la Société CPH une subvention pour surcharge foncière de 975 000 € afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération d'acquisitionamélioration de 25 logements afin de les conventionner en logements sociaux de type PLS sur une partie de l'immeuble sis 19 avenue du Château/1 rue Saulpic.

- DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

LE CONSEIL

APPROUVE, à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI), l'attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets « Développement durable » de l'Agenda 21 de Vincennes aux associations suivantes :

Fête le savoir	1 600 €
Club Olympique Vincennois	800€
Association œcuménique d'entraide	5 100 €
Association Maison Notre-Dame	2 500 €

- DÉCIDE, à l'unanimité, d'abroger, suite à la fusion avec Val-de-Marne Actif pour l'Initiative, la délibération du 29 juin 2011 relative à l'attribution d'une subvention à la Plate-forme d'initiative locale Est Val-de-Marne Initiative d'un montant de 14 577,60 €;
- APPROUVE, à l'unanimité, l'attribution d'une nouvelle subvention 2011 d'un montant de 8 747 € au titre du budget de fonctionnement de la nouvelle Plateforme d'initiative locale Val-de-Marne Actif pour l'Initiative ainsi que le remboursement à la Ville du trop-perçu par l'association.

- TRAVAUX, URBANISME, CADRE DE VIE

LE CONSEIL

APPROUVE, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI), le dossier de réalisation de la ZAC Fontenay.

APPROUVE, à la majorité (5 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; M. CARDONI – 3 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE), le programme des équipements publics à réaliser dans le cadre de la ZAC Fontenay.

- ACTION CULTURELLE, RELATIONS INTERNATIONALES

LE CONSEIL

- DÉSIGNE, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), Madame Alida VALVERDE, Conseillère municipale, afin de le représenter au sein de l'association Rencontres internationales du film de patrimoine et de films restaurés en remplacement de Mme BOURGEOIS.
- DÉSIGNE, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), Madame Alida VALVERDE, Conseillère municipale, afin de le représenter au sein de l'association Festival AMERICA en remplacement de Mme BOURGEOIS.
- PROCÈDE à la désignation d'un représentant au sein de l'association Espace Daniel-Sorano en remplacement de Mme BOURGEOIS :

Votants: 43

Blancs et nuls : 01

Suffrages exprimés: 42

Sont candidats

Mme MONIN a obtenu 35 voix,

M. MESLÉ a obtenu 07 voix.

Mme MONIN est élue en qualité de représentante du Conseil municipal au sein de l'association Espace Daniel-Sorano.

> VOTE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à chacune des associations suivantes dans le cadre des relations internationales :

à l'unanimité,

Ecole d'art au village - France	2 500 €
Foyer socio-éducatif du LEP Jean-Moulin	1 000 €

VOTE, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 300 € à l'association culturelle La Guirlande.

- AFFAIRES SOCIALES, HANDICAP

LE CONSEIL

► ATTRIBUE, à l'unanimité, les subventions communales 2011 aux associations sociales suivantes :

Association des Paralysés de France	200€
Cléfrançais	300€
Club d'amitié et de partage	100€
Entraide et partage - Collectif œcuménique d'action sociale de Fontenay-	
Montreuil-Saint-Mandé et Vincennes	600€
Secours catholique	100€
Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou	
handicapées psychique (UNAFAM - Val-de-Marne)	300€
Union pour la défense de la santé mentale	300€

▶ APPROUVE, à l'unanimité, le nouveau PLAN HANDICAP 2012/2016.

- FAMILLE, VIE SCOLAIRE

LE CONSEIL

- FIXE, à l'unanimité, la participation de la Ville aux frais de séjours des classes d'initiatives 2011/2012 à 130 € par élève pour un séjour en France et à 160 € par élève pour un séjour à l'étranger;
- DÉCIDE, à l'unanimité, que la participation de la Ville aux frais de séjours des classes d'initiatives sera versée sous forme de subventions aux coopératives des écoles concernées.
- APPROUVE, à l'unanimité, les avenants au Contrat Enfance-Jeunesse pour la période 2010/2013 avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne et autorise le Maire à les signer.

► APPROUVE, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de financement relative au dispositif « Action relevant d'une démarche innovante » avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne et autorise le Maire à la signer.

- JEUNESSE ET SPORTS

LE CONSEIL

- VOTE, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 700 € à l'association de jeunesse Club Bayard Équitation;
- VOTE, à l'unanimité, l'attribution des subventions exceptionnelles aux associations à caractère sportif suivantes :

Club olympique vincennois	8 500 €
Vélo Club de Vincennes	5 000 €

APPROUVE, à l'unanimité, les conventions d'objectifs et de financement dans le cadre du Fonds d'accompagnement complémentaire à l'Enfance et à la Jeunesse (FACEJ 3) avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne et autorise le Maire à les signer.

- RAPPORTS ANNUELS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

LE CONSEIL

PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel d'activité 2010 du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC).

- VŒUX

Monsieur le Maire met aux voix la notion "d'objet d'intérêt local" du vœu présenté par le groupe de la majorité "Avec vous pour Vincennes" visant à demander la création d'un groupe de pilotage spécifique aux phases 2 et 3 des travaux de protection phonique des voies de la ligne A du RER afin de rationnaliser l'action de chacun des partenaires concernés, confirmée à l'unanimité.

- APPROUVE, à l'unanimité, le vœu proposé par le groupe de la majorité municipale "Avec vous pour Vincennes".
- Monsieur le Maire met aux voix la notion "d'objet d'intérêt local" du vœu présenté par le groupe « Verts Vincennes 2008 » visant à obtenir la participation financière de la RATP aux travaux de protections phoniques du RER A à Vincennes et Fontenay-sous-Bois pour les phases 2 et 3, confirmée à l'unanimité.
- APPROUVE, à l'unanimité, le vœu proposé par le groupe « Verts Vincennes 2008 ».
- Monsieur le Maire met aux voix la notion "d'objet d'intérêt local" du vœu présenté par le groupe socialiste « Vivons Vincennes » visant à soutenir la proposition de loi constitutionnelle visant à accorder le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales aux étrangers non ressortissants de l'Union Européenne résidant en France, infirmée à la majorité (8 voix pour : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI 35 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme MARTIN, M. CAMELOT, M. MALÉ, M. HUET, M. ZAGANELLI, Mme BOZON, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, M. BEUZELIN, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. DE LANDES DE SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU, M. MOTTE).

Ø

Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 15 février 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Président, Laurent LAFON Le Secrétaire, Robert MALÉ.



Réunion du Conseil municipal du 14 décembre 2011

Question orale à propos de la construction de logements sociaux à Vincennes posée par François Stein au nom du groupe socialiste

Monsieur le Maire et Cher(e)s Collègues,

Lors de notre réunion du 9 mars dernier, nous avions posé une question portant sur les projets de la Majorité municipale en matière de construction de logements sociaux dans notre Ville.

En effet, le contrat de mixité social signé avec l'Etat pour la période 2008-2010 étant arrivé à son terme, il nous avait semblé important de connaître, d'une part, le bilan effectif de réalisation de ce plan, et, d'autre part, les projets de la Ville pour les années à venir.

Dans la réponse que notre collègue Monsieur Lebeau avait bien voulu nous donner, il était indiqué que le bilan définitif serait connu au cours du mois de novembre, après validation des livraisons 2010 par la DDE.

Nous avons pu constater que l'Observatoire du logement social, consultable sur le site de la Ville, fait état de la livraison de 234 logements entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2011 (chiffre légèrement inférieur aux 248 évalués au mois de mars) et indique que le taux de logement social à fin 2010 s'établit à 7,80 % à Vincennes.

Pour rappel, la loi SRU (Loi de solidarité et de renouvellement urbains), qui reste pleinement en vigueur, malgré les velléités de certains députés UMP, fixe comme obligation d'atteindre le taux de 20 % au plus tard en 2020.

Dans la réponse, déjà mentionnée, de notre collègue Monsieur Lebeau, était indiqué que les questions suivantes seraient étudiées dans le courant de l'année 2011 :

- Conclusion éventuelle avec l'Etat d'un nouveau contrat de mixité social.
- Envoi possible d'une nouvelle demande au Ministre du Logement visant à faire accepter une réduction des objectifs de la Ville en matière de construction de logement social.

La fin de l'année approchant et alors que la crise en matière d'offre de logements accessibles est toujours plus prégnante dans notre pays et notamment dans notre région, permettez-nous, Monsieur le Maire, de vous posez les questions suivantes :

Quels sont les objectifs de la Ville de Vincennes en matière de construction de logement sociaux jusqu'à la fin de la mandature ?

Pour la période 2011-2013, la Ville de Vincennes va-t-elle proposer à l'Etat la conclusion d'un nouveau contrat de mixité sociale et va-t-elle demander au Gouvernement une réduction de ses objectifs au titre de la loi SRU ?

Réponse de M. LEBEAU, Conseiller municipal délégué à l'habitat, à la question orale de M. STEIN, Conseiller municipal du groupe socialiste "Vivons Vincennes"

Monsieur le Conseiller municipal,

En cette fin d'année, vous m'interrogez sur l'actualité du logement social à Vincennes.

Tout d'abord, je vais pouvoir dès à présent vous rassurer sur le chiffre de production de logements sur la période 2008-2010. En effet, si ce nombre varie par rapport à l'estimation prévisionnelle effectuée en mars dernier, c'est tout simplement parce que certains bailleurs ont tardé à monter leurs dossiers auprès de l'Etat et n'ont pu mettre en location leurs logements au 1^{er} janvier 2011. Ce n'est bien évidemment qu'un léger report sur l'année 2011 et ne compromet en rien la production de ces logements sociaux.

Vous nous rappelez ensuite les obligations de la loi SRU. Je vous remercie de cet éclairage fort à propos quand la Municipalité n'a de cesse de se démener pour tendre vers cet objectif dont vous savez – je ne vais pas une fois de plus vous rappeler les difficultés et les contraintes auxquelles Vincennes est confrontée – que nous mettons tout en œuvre pour nous en rapprocher.

Vous m'interrogez sur la concrétisation d'un nouveau contrat de mixité sociale avec l'Etat. A dire vrai, la conclusion d'un tel contrat n'a plus lieu d'être dans la mesure où il est remplacé par l'adoption d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) qui est en cours d'élaboration avec les services de l'Etat et qui sera présenté en Conseil municipal au cours du 1^{er} semestre 2012.

Concernant la demande aux services de l'Etat d'une diminution des objectifs de construction de logements, je me permettrais de souligner tout d'abord que la Ville a produit 460 logements sociaux au cours de la période 2008-2010, remplissant ainsi largement les objectifs fixés par la Commission nationale à 400 logements.

S'agissant de la période 2011-2013, la Municipalité s'engage sur un objectif se situant dans le même ordre de grandeur : il n'y a donc pas lieu de solliciter l'avis de la Commission nationale.

Vous le constatez, notre volonté d'un logement décent et adapté à tout type de revenus, qui plus est en cette période de crise, est indéniable. Il est certain qu'il y a encore à faire mais nous avançons étape par étape et nous tenons nos engagements!

Ce n'est pas forcément le cas d'autres collectivités ; j'en veux pour preuve le projet de budget de l'exécutif régional qui diminue fortement les autorisations de programme et les crédits de paiement en matière de logement social quand le SDRIF prévoit de doubler le rythme des constructions.

Je vous remercie.



Réunion du Conseil municipal du 14 décembre 2011

Question orale à propos de la situation des SDF et de l'hébergement d'urgence à Vincennes posée par Anne-Marie Maffre-Sabatier au nom du groupe socialiste

Monsieur le Maire et Cher(e)s Collègues,

L'approfondissement de la crise économique et sociale pousse un nombre de plus en plus importants de nos concitoyens vers la rue.

Cette situation est aggravée par la crise générale de l'offre de logement en France et plus particulièrement par les grandes difficultés que connait l'hébergement d'urgence.

Ces difficultés ont été fortement illustrées, cet été, par la démission du fondateur du Samu social, Xavier EMANNUELLI, auquel nous voulons ici rendre hommage pour son engagement auprès des plus démunis pendant plus de quinze années, et par un mouvement de grève des travailleurs sociaux du 115.

De plus, dans un domaine qui relève de la compétence de l'Etat, le gouvernement actuel n'a pas hésité à supprimer massivement des places d'hébergement urgence.

Ainsi, en Ile de France où le manque de places d'hébergement d'urgence était estimé à **13.000**, le gouvernement a annoncé en mai 2011, une coupe drastique dans les crédits alloués, entraînant la fermeture de **4.500** des places existante, dont **400** pour le département du Val-de-Marne.

C'est d'autant plus choquant que l'Etat se doit d'être garant de l'application de textes tels que l'article 345-2 du code l'action sociale et de la famille qui prévoit l'obligation d'accueil inconditionnel des personnes sans abri, par la création d'1 place d'accueil d'urgence pour 1.000 habitants.

Aussi, en cette fin d'année, et en prévision de l'arrivée de périodes de grand froid, nous vous posons, Monsieur le Maire, les questions suivantes :

La Ville de Vincennes a-t-elle mise en place un dispositif d'accueil d'urgence et quel est le nombre de places réservées à l'hébergement d'urgence ?

Compte-tenu des choix de réduction de crédits de l'Etat décidés par le gouvernement, seriez vous favorable, Monsieur Le Maire, de verser, comme nous le proposons ici, une subvention exceptionnelle au fonctionnement du 115 qui est géré dans notre département par la Croix Rouge Française ?

Réponse de Mme ROSSIGNOL, Adjointe au Maire chargée des Solidarités à la question orale de Mme FLIECX, Conseillère municipale du groupe socialiste "Vivons Vincennes"

Madame la Conseillère municipale,

Vous m'interrogez sur la mise en place d'un dispositif d'accueil d'urgence, sur le nombre de places réservées à l'hébergement d'urgence ainsi que sur la possibilité d'accorder une subvention exceptionnelle au fonctionnement du 115 géré dans notre département par la Croix-Rouge.

Vous le savez l'aide aux plus fragiles est une réelle préoccupation de la Municipalité, et les actions menées en leur faveur sont nombreuses.

L'inauguration de la Maison des Solidarités le 2 décembre dernier est venue rappeler toute notre volonté de simplifier les démarches des Vincennois qui en ont le plus besoin. Cette maison installée dans un lieu désormais unique rassemble 4 grands pôles qui cohabitent : l'Action sociale, le logement, les seniors et le handicap, avec l'objectif commun d'offrir une information de qualité et un meilleur accès au droit. C'est en effet, pour prendre en compte la personne dans sa globalité et en intégrant toutes les difficultés qu'elle peut rencontrer que ces services sont maintenant rassemblés. Cette ambition, aujourd'hui réalisée, prend tout son sens, alors qu'elle intervient, comme vous le soulignez, dans une période de crise économique et sociale qui touche fortement notre pays.

S'agissant de l'hébergement d'urgence, Vincennes dispose, en effet, aujourd'hui de 52 places recensées par la Préfecture. Aussi, comme vous pouvez le constater, le nombre de places dépasse les 48 prévues par l'obligation d'accueil inconditionnel des personnes sansabris fixée à une place pour 1 000 habitants. Sachez que nous disposons également d'un logement relais pour faire face aux situations de très grande urgence, type incendie d'une habitation, lorsque le relogement n'est pas pris en charge par les compagnies d'assurance.

De plus, la Ville s'inscrit dans un schéma départemental qui vise à assurer un hébergement d'urgence dans le cadre du *Plan grand froid*, permettant ainsi en cas de températures extrêmes, d'accueillir les sans-abris dans les équipements municipaux, tels les préaux d'écoles, les gymnases, mais aussi dans certains hôtels référencés.

Concernant le 115, sa mission principale est d'accueillir et d'héberger en urgence les personnes à la rue et les orienter vers une structure d'insertion. En règle générale, cet hébergement d'urgence fonctionne à la nuitée et se caractérise par une durée courte. Dans notre département, il est, en effet, géré par la Croix-Rouge Française, association qui je vous le rappelle bénéficie, chaque année d'une subvention municipale dont le montant s'élève en 2011 à 6 000 € Cette somme contribue déjà à l'organisation des maraudes effectuées par les secouristes les vendredis, samedis et dimanches soirs, facilitant ainsi un travail d'identification des personnes concernées et l'intervention du SAMU social si nécessaire. De plus, chaque fois que l'association fait état d'une demande spécifique, les bonnes relations établies avec ses responsables en permettent une étude bienveillante. De même, il serait normal que le Conseil Général apporte un soutien particulier à cette organisation dont le champ d'intervention dépasse, de loin, le seul territoire Vincennois mais couvre bien tout le département.

Enfin, nous maintenons le soutien aux associations locales qui viennent en aide aux sans-abris. Ainsi, l'association *Emmaüs* bénéficie cette année encore et ce depuis 2008, dans le cadre de la mission « Maraude Bois de Vincennes » d'une subvention annuelle de 15 000 €et d'un local mis à disposition par la Ville sur le stade Léo-Lagrange offrant un lieu de rencontres entre les bénévoles de l'association et les sans-abris du bois. L'association *Les restos du cœur* a, quant à elle, perçu cette année une subvention supplémentaire par rapport à 2010 afin de couvrir des besoins plus importants.

Bien que les budgets de l'hébergement aient incontestablement augmenté depuis 10 ans, les efforts déployés peuvent toujours sembler insuffisants. Dans notre Ville, ils sont pourtant les témoins d'une politique municipale sociale volontaire. A l'heure où se prépare le vote du budget dans les instances régionales, permettez-moi de vous informer que les propositions de crédits de paiement en faveur des personnes en situation précaire seront diminuées de plus d'un million tout comme ceux d'ailleurs qui concernent le développement du parc locatif social.



Question relative à la pratique culturelle et artistique à Vincennes

Monsieur le Maire, cher(e)s collègues,

si la ville de Vincennes peut s'enorgueillir de certaines programmations culturelles de qualité et de renom (on pense par exemple au Festival America), la question est régulièrement posée, par artistes et amateurs de culture, sur la faiblesse de ce qui est mis à dispositions de ceux qui souhaitent pratiquer leur art ou leur passion, dans la ville.

Il n'existe aujourd'hui pas d'espaces dignes de ce nom pour exposer, travailler, répéter lorsque l'on est un artiste, professionnel ou amateur. Ne pensez vous pas qu'il serait temps de réfléchir à des dispositifs souples et variés pour accueillir à Vincennes les pratiques artistiques et culturelles dans leur diversité, notamment pour les Vincennois-es nombreux dans ces secteurs?

Il existe de nombreuses villes qui ont créé des ateliers ou résidences d'artistes, rien ou presque à Vincennes. Aucune structure qui ne permette d'allier démarche écologique (recyclage des déchets) et pratiques artistiques ou artisanales d'art, comme cela peut être pratiqué dans les ressourceries. Il n'existe pratiquement pas non plus de lieux où pourraient être régulièrement et durablement exposées les œuvres d'artistes locaux. Pas ou peu non plus d'espaces de répétitions libres pour les artistes, professionnels ou amateurs, locaux. Si le nouvel espace jeune permettra sans doute de répondre à une partie au moins de la demande en la matière chez les jeunes, qu'en est-il des artistes qui ne sont plus dans les créneaux d'âge accueillis par cet espace?

Que comptez-vous faire pour améliorer l'accueil et la pratique des activités artistiques et culturelles à Vincennes?

Réponse de M. VINDÉOU, Adjoint au Maire chargé de la Culture et des relations internationales à la question orale de Mme HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale du groupe « Verts Vincennes 2008 »

Monsieur le Conseiller municipal, Mes chers collègues,

Votre question pourrait être amusante s'il ne s'agissait pas d'une question orale posée dans le cadre officiel du Conseil municipal. Dire qu'à Vincennes « il n'existe pas d'espaces dignes de ce nom pour exposer, travailler ou répéter lorsque l'on est un artiste, professionnel ou amateur » relève du mensonge éhonté ou d'une méconnaissance flagrante de la vie culturelle locale ou de la Ville tout simplement. Que vous demandiez toujours plus aurait pu se comprendre – mais dire qu'il n'existe rien est tout à fait surprenant.

En effet, à Vincennes, artistes locaux, compagnies et associations sont régulièrement accueillis, non seulement pour des répétitions, mais aussi pour des représentations ou des expositions dans le cadre de la saison culturelle. Nous veillons scrupuleusement à mettre à disposition tous les lieux que nous pouvons dès qu'une demande nous est adressée. Avec l'équipe de l'Action culturelle nous essayons d'aller encore plus loin en accompagnant des projets artistiques par le biais de subventions ou de conseils.

Concernant la résidence d'artistes je vous rappellerai, pour votre bonne information, que l'accueil de compagnies locales constitue désormais un axe affirmé dans la convention d'objectifs de Sorano, en tant que lieu de proximité privilégié pour favoriser l'expression artistique locale. L'Espace Daniel-Sorano accueille depuis la saison dernière les Tistics, jeune groupe français qui répète plusieurs fois par semaine à Vincennes ou plus récemment Laurent de Wilde, qui a pris la direction artistique de Sorano Jazz Trio cette année où se produit la fine fleur du jazz français actuel.

De son côté, le Conservatoire tisse également de nombreux partenariats avec diverses associations musicales locales dont le répertoire constitue une ouverture dans le cursus d'apprentissage des élèves et met ses locaux à disposition pour des répétitions. Je veux parler de l'Harmonie municipale et de bien d'autres associations ou groupes musicaux. De même, le Conservatoire accueille aussi Les Arts florissants, le nec plus ultra des formations de musique baroque actuelles, dirigée par le maitre incontesté du genre : William Christie. En remerciement de son hébergement au conservatoire, celui-ci nous offre le privilège de réserver au public vincennois la primeur de ses nouveaux concerts et récitals lors de générales publiques organisées à l'auditorium.

De plus, la Ville est partie prenante de la résidence d'auteur sollicitée chaque année par la Festival America, y compris quand la Région ne suit pas en terme de bourse allouée aux auteurs... La ville de Vincennes choisit délibérément de soutenir des résidences temporaires en lien avec des spectacles accueillis afin de développer des actions de médiation culturelle (rencontres ateliers, master classes...) notamment auprès du jeune public.

Ainsi au fil des années, des fidélités se sont créés avec des compagnies maintenant reconnues, telle que la Compagnie Sandrine Anglade, compagnie vincennoise appelée à jouer sur de grandes scènes nationales mais qui n'oublie jamais Vincennes et s'y installe régulièrement au moment de ses créations.

Vous me permettrez également de vous rappeler que nous organisons tous les deux ans, Vincennes OFF, manifestation de soutien aux artistes qui leur offre la possibilité de se produire en public dans les salles de spectacle de Vincennes avec l'encadrement technique de professionnels. Vous en avez parlé, mais je ne peux pas ne pas en parler à mon tour, le Carré propose aux jeunes de 16 à 25 de bénéficier d'un studio de répétition et d'un ingénieur du son professionnel, rares sont les villes qui proposent ce genre de service. A ce jour 15 groupes y sont inscrits.

En matière d'art contemporain, la politique de la Ville est tout aussi ambitieuse puisqu'elle s'engage dans des commandes ou des acquisitions à des artistes locaux ne se contentant pas seulement d'expositions. Je pense aux œuvres de Catherine Colin, de Joëlle Isnardon, qui a d'ailleurs créé à notre demande le trophée des Prix Henri-Langlois de Vincennes, de Peter Klasen, ou de Damien Valéro pour n'en citer que quelques uns.

Au niveau des expositions, outre de nouveaux lieux dédiés comme le mur du cimetière ou la place Pierre-Sémard, l'Espace Daniel-Sorano accueille régulièrement des artistes locaux dans ses locaux. Du côté de la Ville nous accueillons aussi beaucoup d'artistes Vincennois à Cœur de ville comme : Gwenaëlle Dubreuil pour son exposition *Esprit de corps*, Sébastien Cailleux pour deux expositions *Trinity* et *Ecole d'art au village*, Antoine Demoinet pour *la Vie sauvage des Amériques*, Jérôme Festy pour *Paysages*, Damien Valéro pour *Inventarium*, ou encore Monique Bergonhe pour le *Jour à lèvres*. Je peux même vous annoncer la venue prochainement de deux autres artistes locaux, la photographe Françoise Ducène-Lavigne et le très célèbre Pierre Cardoni en avril. Vous voyez la liste est longue et je n'ai pas cité les nombreuses associations culturelles Vincennoises ou Compagnies locales.

Concernant vos propos sur l'absence de ressourcerie à Vincennes, je vous rappellerai qu'une réflexion en ce sens est menée dans le cadre de l'Agenda 21. Cependant, je ne me permettrai pas d'associer ce service de recyclage à la pratique artistique car c'est à mon sens à l'artiste d'imaginer son œuvre et non à la collectivité de lui imposer les modalités de sa création – ce n'est pas ma conception de l'art.

Enfin quand il ne nous est pas permis de trouver de solutions pour accueillir dans nos locaux des associations locales, nous travaillons avec elles pour les mettre en contact avec des acteurs privés à la recherche de locataires. Ainsi nous avons pu aider récemment l'association Arts en mouvement à trouver un nouveau lieu pour agrandir son école artistique.

Comme vous pouvez le voir, la ville de Vincennes travaille en étroite collaboration avec un très grand nombre d'artistes locaux pour les accueillir ou les aider à organiser la pratique des activités culturelles. Et n'ayez crainte nous continuons de réfléchir afin d'améliorer sans cesse cette relation forte que nous avons tissé avec eux.



Question relative aux cérémonies mémorielles à Vincennes

Monsieur le Maire, cher(e)s collègues,

Avec notre parti Europe Ecologie Les Verts, nous nous inscrivons très clairement dans une tradition d'écologie politique, pacifiste, européenne, antimilitariste, de lutte contre les lobbies des marchands d'armes en partie hérités de la politique colonialiste ou post-colonialiste menée par la France.

C'est d'ailleurs pour ces raisons que nous avons refusé de prendre part au vote du Conseil Municipal en 2010 au moment du parrainage d'une unité de l'armée.

Aujourd'hui le Président de la république, non content d'être le chef de l'Etat ayant envoyé l'armée française sur le plus grand nombre de fronts extérieurs, fait un usage très politique des cérémonies mémorielles et tout dernièrement du 11 novembre en en faisant une cérémonie à la mémoire de "tous les soldats morts au combat".

Dans ce contexte il nous apparaît utile de vous questionner sur vos propres choix de cérémonies mémorielles.

Si la cérémonie du 11 novembre doit évoluer, les anciens combattants de la guere de 14-18 étant aujourd'hui tous décédés, et si sa commémoration évolue vers un hommage plus général aux victimes des guerres, ne pensez vous pas qu'il est nécessaire de penser maintenant à réhabiliter les 600 « mutins » fusillés pour l'exemple pour avoir refusé d'être sacrifiés, victimes d'une discipline dont la rigueur n'avait d'égale que l'incompétence des états-majors ?

Vous vous rappelez sans doute que notre candidate Eva JOLY avait provoqué le courroux, voire un mépris teinté de relent xénophobe, de notre premier ministre François Fillon, lorsqu'elle avait osé dire qu'elle rêvait d'un défilé citoyen au lieu du traditionnel défilé militaire du 14-Juillet sur les Champs-Elysées. Par un défilé citoyen, cela voulait dire que les enfants des écoles, les étudiants, et les seniors... pouvaient défiler dans le bonheur d'être ensemble, et de fêter des valeurs communes.

Peut-être après tout, ce défilé serait plus proche des fondements de république « liberté, égalité, fraternité » que ceux véhiculés par la démonstration de force des

blindés de l'armée française? Est-il possible d'organiser ce défilé citoyen dans notre ville?

Enfin, la mémoire et l'histoire ne se manifestent pas seulement dans notre ville sous la forme de cérémonies mais s'inscrivent aussi dans le paysage, au travers de noms de rues, d'équipements ou encore de plaques ou monuments commémoratifs. De ce point de vue, comme nous avons déjà eu l'occasion de l'exprimer dans cette enceinte, il nous paraît que certains noms ou événements célébrés dans l'espace public vincennois ne correspondent pas aux valeurs républicaines et humanistes que nous pensons largement partagées au sein de ce conseil. Que pensez-vous de mettre cela à plat et d'ouvrir une large réflexion sur le sujet, par exemple au sein d'une commission ad hoc qui pourrait faire des propositions au conseil municipal ?

Réponse de M. Mireur, Adjoint au Maire chargé de la prévention et de la sécurité publique, des affaires juridiques et du domaine, des affaires patriotiques et des relations avec les armées à la question orale de M. STEINBERG,

Conseiller municipal du groupe « Verts Vincennes 2008 »

Monsieur le Conseiller municipal, Mes chers collègues,

Vous me permettrez tout d'abord de vous remercier d'aborder, une fois n'est pas coutume en ce lieu, la question des cérémonies patriotiques qui sont, à notre sens, l'occasion pour chacun de nos concitoyens de tirer les leçons du passé pour pouvoir mieux préparer le futur et se projeter vers l'avenir.

Avant de répondre plus précisément à votre question, que je sens bien provocatrice, vous me permettrez de rappeler qu'une commémoration est avant tout un acte politique, au sens où elle place l'autorité suprême d'un pays face au sentiment collectif d'appartenance. En souhaitant faire du 11-Novembre, non pas la célébration de « tous les soldats morts au combat » comme vous le laissez entendre, mais de faire de cette date « la date de commémoration de la Grande Guerre et de tous les morts pour la France », le président de la République a souhaité dépasser le simple rite pour présenter une perspective dans laquelle la France se perpétue elle-même. Il n'y a pas lieu de regretter cette évolution de la fonction mémorielle. Ce n'est certes plus une guerre "factuelle" que veut célébrer Nicolas Sarkozy, mais le sacrifice en lui-même, celui qui conduit des hommes à donner leur vie pour un idéal patriotique, mais aussi humanitaire et de pacification.

A propos des 600 « mutins », ou plus exactement les 600 « soldats fusillés pour l'exemple » dont vous vous permettez de mépriser les états-majors, vous me permettrez, pour ma part, d'avoir autant de respect pour leur mort que pour celle de leurs commandants en chef. C'est peut-être et sans doute là encore que se situe la différence entre nos lectures de l'Histoire et nos engagements politiques. S'il est facile et évident pour vous d'insulter la mémoire de ces états-majors, pour ma part, lors des cérémonies du souvenir auxquelles je participe, je pense à tous ceux qui sont tombés pour la France, sans oublier ces 600 malheureux que le président de la République avait d'ailleurs associés lors des cérémonies de 2008.

Concernant plus précisément votre question de voir un défilé citoyen organisé dans notre Ville, je dois vous avouer que j'ai du mal à comprendre votre question. C'est sans doute parce que vous ne participez pas souvent à ces cérémonies mémorielles, eu égard aux valeurs que vous avez évoquées en introduction de votre question, que vous ne savez pas qu'à Vincennes, chaque cérémonie du 8-Mai et du 11-Novembre est précédée par un défilé de ce type dans les rues de notre Ville.

Ainsi, élus, anciens combattants, enfants des écoles, membres d'associations mais aussi simples citoyens se réunissent pour défiler ensemble dans nos rues. Par ce défilé chacun honore à sa façon la mémoire de toutes celles et tous ceux, civils ou militaires, qui sont tombés pour la France. Enfin, dans son discours, Monsieur le Maire, à chacune de ses allocutions, souligne la nécessité de la Paix et non comme vous semblez le laisser croire dans votre question, la nécessité de faire la guerre.

Comme vous pouvez le voir les traditions républicaines sont respectées à Vincennes comme dans toutes les villes et village de France. Nos cérémonies permettent de rassembler toutes les générations, depuis les enfants des écoles jusqu'à nos anciens qui ont connu des conflits, qu'ils entendent bien commémorer, non pour glorifier la guerre, mais pour se souvenir de leurs camarades tombés. Enfin, je vous rappelle aussi que c'est en hommage à la paix, à cette paix si chère à tous, que les collégiens chantent le 11-Novembre l'hymne européen.

Concernant les noms de rues, les plaques ou monuments commémoratifs qui selon vous ne correspondraient pas aux valeurs républicaines et humanistes que nous défendons tous dans cette enceinte, vous me permettrez une fois encore d'être surpris. A part les vôtres et celle de M. Kestel il y a quelques mois, nous n'avons jamais eu de remarques particulières sur le besoin d'ouvrir une large réflexion sur le sujet à Vincennes ou alors il conviendrait de l'étendre à l'ensemble des collectivités de notre pays.

Pour conclure vous me permettrez de citer le président du Sénat, Jean-Pierre Bel, membre de votre majorité, qui dans une tribune publiée le 11 novembre dernier disait : « Ni la repentance, ni la tentation de l'Histoire officielle, ni l'oubli pur et simple ne me semblent rendre justice à l'exigence impérieuse du devoir de mémoire. La France ne doit pas être hantée par son passé, qui ne doit être ni un fardeau ni un objet de nostalgie ».

Réunion du Conseil municipal du 14 décembre 2011

Question orale du groupe Avec vous pour Vincennes sur les antennes relais

Monsieur le Maire,

L'opérateur Free mobile semble installer une antenne relais sur l'immeuble du 2, square Daumesnil, à moins de 100 mètres d'un établissement scolaire, allant à l'encontre du principe de précaution que la Municipalité a toujours défendu.

Pouvez-vous nous dire ce que la Ville peut faire pour répondre aux craintes des riverains ?

Réponse de Mme SÉGURET, Adjointe au Maire chargée du développement durable et de l'attractivité du territoire à la question orale de M. MALÉ, Conseiller municipal du groupe « Avec vous pour Vincennes »

Monsieur le Conseiller municipal,

Créé à notre initiative, le Comité local de concertation sur les ondes magnétiques du 28 septembre dernier a étudié avec la plus grande attention la demande d'implantation d'une nouvelle antenne-relais au 2 square Daumesnil. Compte tenu de la proximité de l'école Saint Joseph et du collège Saint-Exupéry, les services de la Ville ont demandé des mesures du niveau d'émission des antennes déjà existantes à cette adresse, dont les résultats devraient être délivrés d'ici un mois.

Aucune autorisation ne sera délivrée par la Mairie sans étude et acceptation de ces mesures.

Pour autant, l'évolution de la jurisprudence rend désormais impossible tout refus par la Ville de l'installation de nouvelles antennes. En effet, le Conseil d'Etat, dans sa décision du 26 octobre dernier, reconnaît une compétence exclusive aux autorités de l'Etat pour encadrer l'implantation des antennes relais. Les collectivités locales ne peuvent donc plus réglementer par arrêté l'implantation des antennes relais sur le territoire de leur commune, au nom du principe de précaution.

Elus locaux et non scientifiques, il ne nous revient pas d'établir la réalité des risques. En revanche, il est de notre ressort de tenir compte de l'appréhension que suscitent ces installations auprès de la population, et ce malgré le récent arrêt du Conseil d'état.

Devant le manque flagrant d'outils juridiques à sa disposition, la ville de Vincennes a souhaité utiliser le Comité local de concertation sur les ondes électromagnétiques pour travailler de façon constructive avec les opérateurs et les associations vincennoises ayant une compétence en la matière, afin d'intervenir sur certains paramètres : suppression des points d'émission atypiques par abaissement des seuils d'émission des antennes, orientation des faisceaux, optimisation de l'intégration paysagère.

C'est en ce sens que sera mené le travail de concertation avec les opérateurs relatifs au 2 square Daumesnil, qui ne pourra déboucher que si chaque participant fait sien le postulat de supprimer tout point de mesure atypique sur la Ville.

Si tel n'était pas le cas et sachant que le juge administratif déboute systématiquement les plaintes des élus locaux, il semble aujourd'hui envisageable, au vu de l'évolution de la jurisprudence, que des riverains portent plainte devant le juge civil.

Aussi, j'ai reçu la semaine dernière les riverains du 2 square Daumesnil, pour leur apporter le soutien de la ville dans leur démarche contre ce projet prématuré d'installation, qui veut s'imposer avant que des garanties de respect de seuils raisonnables d'émissions ne soient prises par tous les opérateurs désireux d'émettre sur ce lieu. Dans cette perspective également, Monsieur le Maire a fait parvenir au directeur général de Domaxis, propriétaire de l'immeuble, un courrier sollicitant sa collaboration sur ce dossier.

Vous le voyez, malgré l'absence de pouvoir dont souffre la Ville sur cette problématique, l'équipe municipale ne ménage pas ses efforts pour apporter des réponses aux craintes des Vincennois et compte bien apporter une attention très particulière à cette affaire.

VŒU PROPOSÉ PAR LE GROUPE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE "AVEC VOUS POUR VINCENNES"

La ligne A du RER crée une nuisance sonore très forte pour les riverains. Pour y remédier, le contrat de plan Etat-Région 2000-2006, soutenu par les villes de Vincennes, Saint-Mandé et Fontenay-sous-Bois, avait prévu la couverture de quatre zones d'aiguillage. Cette opération, désormais achevée, constituait la première phase d'un programme plus global comprenant 3 phases. Malheureusement les phases 2 et 3 n'ont pas été inscrites dans le contrat de projet Etat-Région 2007-2013, ni dans le contrat particulier entre la Région Île-de-France et le Département du Val-de-Marne.

Des initiatives nombreuses et diverses ayant pour même ambition de lutter contre ces nuisances sont ici ou là menées de manière souvent non coordonnées.

Les élus du Conseil municipal de Vincennes, mobilisés sur la bonne réalisation de ces travaux de réduction des nuisances sonores, demandent, avec l'ambition de rationnaliser les démarches de chacun et de rendre ainsi encore plus cohérent et lisible la défense de ce dossier :

la création d'un groupe de pilotage spécifique à ces deux phases, comprenant le président du Conseil Régional d'Île-de-France, le président du Conseil général du Val-de-Marne, les maires de Vincennes, de Saint-Mandé et de Fontenay, le président de la RATP et le président de l'ADEME ou leurs représentants ainsi que l'association de défense des riverains du RER.



Vœu en faveur d'une participation de la RATP au financement des travaux de protections phoniques du RER A à Vincennes et Fontenay (phases 2 et 3).

Considérant l'importance de réaliser au plus vite les dernières phases du projet de protections phoniques le long du RER A notamment à Vincennes, attendues depuis des années par les riverains,

Considérant le fait que les pouvoirs publics reconnaissent sans ambigüité qu'il y a sur cette infrastructure ferrée un véritable point noir du bruit au sens où les définit par exemple l'ADEME,

Considérant la décision de la région Ile de France de faire du dossier des protections phoniques le long du RER A un dossier prioritaire de la mandature en matière de lutte contre le bruit et que dans le cadre du "rapport bruit" voté en novembre 2011, le conseil régional a décidé d'augmenter sa capacité d'intervention jusqu'à 50% du financement de ces dossiers de lutte contre les nuisances sonores des infrastructure routières ou ferrées.

considérant que la mise en place d'un tour de table financier est en cours avec, outre la région, des possibilités de financements notamment de l'ADEME mais que la RATP après avoir refusé de participer au financement, puis accepté, semble faire machine arrière en refusant à nouveau de financer les travaux de protections phoniques le long d'une infrastructure qu'elle exploite pourtant, tout en multipliant les nouvelles pistes de réflexion sur les solutions techniques à mettre en œuvre,

le conseil municipal de Vincennes, réuni le 14 décembre 2012, émet le vœu que :

- la RATP - et le ministre exerçant la tutelle de cette entreprise d'Etat - accepte de participer au financement des travaux (phases 2 et 3) de protection phonique le long des voies du RER A à Vincennes et Fontenay.